

## Politiques d'inscription et de remboursement

### Membres

Tous les membres de Patinage Ahuntsic doivent avoir payé en totalité, tous les frais d'inscription et de participation à des programmes particuliers avant le début des activités, sauf pour les cas d'exception qui ont préalablement pris une entente particulière avec le trésorier.

En ce qui concerne les frais de test, ils doivent être payés intégralement au plus tard une heure avant le début du test.

Les membres ayant des arriérés de paiement ne seront pas autorisés à prendre part aux activités du club et leurs privilèges leur seront révoqués jusqu'à ce que la totalité des sommes dûes soient versées au club.

### Modalités pour les inscriptions

1. Les membres inscrits bénéficient d'une période de préinscription pour la saison suivante.
2. Aucune nouvelle inscription pour les nouveaux membres ne sera acceptée avant le premier jour d'inscription ouvert aux nouveaux membres.
3. Les frais d'inscription et de participation à des programmes particuliers sont sujets à changement sans préavis.
4. Le paiement complet doit être effectué lors de l'inscription.
5. Des frais supplémentaires de 20\$ sont exigibles pour tout paiement retourné par les institutions bancaires.
6. Puisque les places sont limitées dans plusieurs programmes, nous ne pouvons garantir la disponibilité de places. Nous acceptons les inscriptions jusqu'à ce que le programme soit complet.
7. Patinage Ahuntsic se réserve le droit d'annuler une activité si le nombre de participants est insuffisant.
8. Patinage Ahuntsic se réserve le droit d'annuler toute inscription frauduleuse.
9. Les annulations de cours liés à la fermeture de l'aréna par la Ville de Montréal ne peuvent pas faire l'objet de report ou de remboursement.
10. Seul l'achat d'une unité complète de parcelle est acceptée quel que soit le temps passé sur la glace.

### Politiques de remboursement

1. Un remboursement pourra être accordé si la demande est faite avant le début des activités.
2. Dans l'éventualité où un participant s'absente d'un cours, il ne sera pas possible de le reporter ni de demander un remboursement ou un crédit.

3. Aucun crédit ni remboursement ne sera admissible sans un certificat médical dûment signé par un médecin, certifiant que le patineur ne peut plus patiner pour la durée restante du programme, si le participant a assisté à plus de la moitié des cours du programme.
4. Un remboursement proportionnel au nombre de cours restants sera attribué si le programme a déjà débuté et qu'il reste plus de la moitié des cours à suivre au participant.

## Modalités de remboursement

1. Des frais de service fixes de 35\$ seront applicables sur toutes demandes de remboursement.
2. Les frais d'inscription à Patinage Canada ne sont pas remboursables.
3. Toute demande de remboursement doit être adressée par écrit au conseil d'administration de Patinage Ahuntsic incluant toutes les pièces justificatives.
5. La décision du conseil d'administration de Patinage Ahuntsic sera envoyée par écrit.  
Aucun remboursement n'est possible en espèces, s'il y a lieu, un chèque vous sera remis suivant l'acceptation de la demande dans un délai de deux à quatre semaines.

## Demandes de transfert

Les demandes de transfert, soit d'un programme à l'autre ou de changement d'horaire de cours, doivent être envoyées par écrit au conseil d'administration et seront étudiées au cas par cas.